Informations de base	
2001/2557(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Recommandation sur la position de l'Union à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance **Subject** 7.30.08 Lutte contre le racisme et la xénophobie	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
16/05/2001	Décision du Parlement	T5-0257/2001	Résumé
16/05/2001	Fin de la procédure au Parlement		
07/02/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2557(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 101o-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0340/2001	16/05/2001	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0257/2001 JO C 034 07.02.2002, p. 0165-0208 E	16/05/2001	Résumé

Recommandation sur la position de l'Union à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance

2001/2557(RSP) - 16/05/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant une résolution proposée par Mme Sarah LUDFORD (ELDR, UK) sur la position européenne à la Conférence mondiale contre le racisme, le Parlement met l'accent sur le combat que l'Union européenne doit mener contre le racisme et la xénophobie et dont il doit faire une priorité à la fois domestique, internationale et dans le cadre des négociations avec les pays candidats. L'Union européenne devrait activement s'opposer aux conflits ethniques et aux génocides. Dans sa position concernant la conférence mondiale, le Conseil devrait fermement condamner les attaques contre les émigrants et les minorités ainsi que les discriminations envers des groupes. Il devrait se montrer conscient de la connexion entre la lutte contre le

racisme et une politique européenne coordonnée d'asile, d'immigration, et de promotion de droits envers les immigrants. L'Union européenne devrait rendre parfaitement claire l'idée que l'immigration doit être traitée comme une partie de la stratégie globale qui inclut la coopération avec les pays d'origine des immigrants et l'intégration de ceux-ci. Les États membres de l'Union européenne devraient eux-mêmes mettre au point des mesures pratiques pour combattre le racisme. Le respect total de règles de base, incluant le droit au développement, est un facteur essentiel pour empêcher les conflits ethniques, tout particulièrement dans les pays en voie de développement. De plus, les États membres de l'Union devraient aider à parvenir à un consensus entre les parties, dans d'autres régions du monde, de façon à participer au développement international. Mais l'Union européenne devrait aussi être consciente de l'histoire de l'Europe et de l'expérience contemporaine, dont il résulte que l'esclavage, le colonialisme, l'holocauste, les conflits ethniques et l'intolérance religieuse ont causé des souffrances et eu un impact permanent.